MondoiCOMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 19 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents : Mmes I. THEVENET – M. ROUSSOT - M. DULLIN – E. GOYDADIN – R. JAMES-INGRAND – J. PISKIN
MM. J-G. ROBLIN – M. CONDEMINE – A CHAMBARD – Q. PLUBELLE
Excusés : P. BAZIN (pouvoir à I. THEVENET)
Secrétaire de séance : I. THEVENET

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 15 octobre 2025.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Monsieur le Maire indique avoir reçu la démission de Mme BENOIST Sylvia du conseil municipal

TRAVAUX EN REGIE

N° 38/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer toutes les écritures budgétaires se rapportant aux travaux réalisés en régie pour les opérations suivantes :

- Ecole élémentaire (cave + mur intérieur) : 2 556.17 €
- Fontaines (Montbourgeau + Dames) : 795.82 €
- Carrefour Bascule : 267.90 €

TAXE D'AFFOUAGE

N° 39/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe la taxe d'affouage pour l'année 2025 à 30 €.

NOMBRE POSTE D'ADJOINT

N°40 et 41/25 Le conseil municipal, après avoir pris en compte le retrait de la fonction d'adjoint de Mme BENOIST, et suite à sa démission du conseil municipal, décide à l'unanimité, de passer le nombre de poste d'adjoints de 3 à 2.

HABILITATION MONSIEUR LE MAIRE

N°42/25 Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure au tribunal avait été lancé concernant la construction illégale du mur de Monsieur CHABOUD.
Madame la Procureure de la République près le Tribunal judiciaire de LONS-LE-SAUNIER avait décidé de ne pas engager de poursuites pénales au motif que *« les faits ou les circonstances des faits de la procédure n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'infraction soit constituée, et que les poursuites pénales puissent être engagées* ».
Il indique que l'avocat représentant la commune a obtenu la copie du dossier pénal du tribunal. Au vu de l'ensemble des preuves à sa disposition, il est proposé d'adresser un recours au procureur général de la cour d'appel de Besançon.
Le conseil municipal après en avoir délibéré (11 voix pour, 1 abstention) :

- **HABILITE** Monsieur le maire à contester cet avis de classement
- **L'AUTORISE** à agir au nom de la commune de L'Etoile
- **L'AUTORISE** à signer tous les documents se rapportant à cette demande

ADHESIONS SICOPAL

N°43/25 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'adhésion au SICOPAL des membres suivants :

- Commune de Prémanon
- Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

DEMANDE DE LA POPULATION

Monsieur ECOIFFIER et Mme DIOT, domiciliés chemin du Savagnin, sont intéressés pour acquérir une bande d'une parcelle communale, située à côté de chez eux, afin de faciliter l'accès à leur terrain.
Le conseil municipal (10 voix pour, 1 abstention, 1 contre) donne un accord de principe à cette vente, sous réserve que l'ensemble des frais (bornage, division parcellaire, notaire…) soit pris en charge par les acheteurs.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La réunion est levée à 22h00
Prochaine réunion le mercredi 10 décembre à 20h

La secrétaire de séance Le Maire